



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Attribution d'une concession de service public pour l'exploitation du cinéma

N° 008.03.2025

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-cinq le six du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 27 février 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 3
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Bertrand JAULIN, Caroline MASSON

Absents excusés

Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Brigitte BURSON-BRYER, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Par délibération du 27 septembre 2024, le conseil municipal a adopté le principe de la poursuite de l'exploitation du cinéma dans le cadre d'une concession de service public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250307-008032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025
Affichage : 10/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Conformément à la procédure fixée aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un avis d'appel public à concurrence a été publié le 13 novembre 2024.

La commission de concession de service public s'est réunie le 6 janvier 2025 pour procéder à l'ouverture de la seule candidature reçue. Après examen, la commission a jugé recevable celle-ci et lui a adressé le dossier de consultation.

À la suite de l'ouverture du pli et de l'examen de l'offre, la commission s'est réunie le 17 février 2025 et a choisi à l'unanimité l'offre de la société VÉOCINÉMAS.

Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

TARIFS	
Tarif normal	7,30 €
Tarif réduit * * collégiens, lycéens, étudiants, sans-emploi, seniors de plus de 65 ans, handicapés	6,30 €
Tarif ciné-club les Z'Allucinés	5,50 €
Écran Enchanté	4,50 €
Moins de 14 ans	4,50 €
Scolaires opérations nationales selon décision du rectorat	2,50 €/2,80 €*
Scolaires hors dispositifs	4 €
Opéra, théâtre et ballets	à partir de 10 €
Abonnés (6 ou 10 places)	5,80 €
Comités d'entreprises	6,00 €

- durée : 5 ans
- ouverture : tous les jours de la semaine, sauf le jeudi
- subvention au titre de l'article L. 2224-2 et suivants du CGCT : en fonction de la fréquentation annuelle, une subvention sera versée au concessionnaire :
 - o en-dessous de 35 000 spectateurs : subvention de 15 000 €,
 - o entre 35 000 et 37 499 spectateurs : subvention de 9 000 €,
 - o Entre 37 500 et 39 999 spectateurs : subvention de 4 000 €,
 - o 40 000 spectateurs et au-delà : aucune subvention.

Conformément à l'article L. 1411-7 du CGCT, le rapport de présentation faisant apparaître les motifs du choix du concessionnaire ainsi que le projet de contrat ont été adressés à l'ensemble des conseillers municipaux le 18 février 2025.

Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de choisir la société VÉOCINÉMAS pour l'exploitation du cinéma municipal Ciné-Get,
- d'approuver le contrat de concession de service public,
- d'autoriser monsieur le maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes pièces en relation avec cette opération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250307-008032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025
Affichage : 10/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 6 mars 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250307-008032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025
Affichage : 10/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation